

## DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-06/38C

## Objet: AVENANT A LA PROMESSE DE BAIL CONCLUE AVEC LA SAS SUSTAIN DEV.

L'an deux mille vingt, le 17 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil : 37 Pour : 35
En exercice : 37 Vote : Contre : 0
Présents : 34 Abstention : 0

Présents : Dominique ANDRAULT, Be

Dominique ANDRAULT, Bernard BEAUCOURT, Eliane BERDAGUER, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva

SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant

donné procuration :

Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE

Absents excusés :

Jacques FIGUERAS, Thierry SIRVENTE

Secrétaire de séance

François BONNEAU

Date de convocation :

10 juin 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Par délibération n° 2020-01/03C en date du 29 janvier 2020 le Conseil communautaire a décidé de conclure avec la SAS SUSTAIN DEV une promesse de bail de locaux à destination d'un hôtel d'entreprises.

La convention fixe la date limite de réalisation de la promesse au 31 mars 2021.

Compte tenu de la période d'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 qui a empêché la SAS SUSTAIN DEV d'avancer sur ce projet, celle-ci a demandé un report de la date de réalisation de la promesse de bail au 30 novembre 2021.

La prolongation de cette durée doit être formalisée par un avenant.

EN CONSEQUENCE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Specide de conclure avec la SAS SUSTAIN DEV un avenant à la promesse de bail, dont le projet est ciannexé ;

SAUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Président

Accusé de réception en préfecture 066-246600282-20200617-2020-06-38C-DE Date de télétransmission : 22/06/2020 Date de réception préfecture : 22/06/2020